

Le projet d'ordre du jour est adopté.

En application de l'Accord Culturel conclu entre le Royaume de Belgique et le Canada, l'Exécutif de la Communauté flamande et le Gouvernement canadien, désireux de consolider les résultats déjà acquis dans le domaine de la coopération et en vue d'assurer son développement continu, sont convenus du présent programme pour les années 1988 et 1989.